

EPCI DU BASSIN DE LANDRES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 20 juillet 2016

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Du Pays de Briey

L'an deux mille seize, le mercredi vingt juillet à vingt heures à la Maison pour Tous Georges Brassens à Trieux, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

Délégués en exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'**AVILLERS** : Mme CAPELLINI
Commune de **BOULIGNY** : MM. KINTZINGER, BRUSCO, DONETTI
Commune de **DOMPRIX** : M. FISCHESSE P.
Commune de **JOUDREVILLE** : MM. LEON, CROCIATI
Commune de **LANDRES** : M. FONDEUR
Commune de **MAIRY-MAINVILLE** : M. KUEN
Commune de **MERCY LE BAS** : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de **PIENNES** : Mmes TYL, COUJOUR
Commune de **TRIEUX** : Mme SABBA
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, FRETTE
Commune de **XIVRY-CIRCOURT** : M. SCHNEIDER

Le Président certifie que le Conseil Communautaire a été convoqué le 11/07/2016

Etaient représentés :

Commune de **BOULIGNY** : Mme RIGOLET est représentée par Mme DONETTI
M. FISCHESSE G. est représenté par Mme KINTZINGER
M. BERNARDI est représenté par M. LEON
Commune de **PIENNES** : M. MARIUZZO est représenté par Mme COUJOUR
M. MARASSE est représenté par Mme TYL
Commune de **TRIEUX** : M. GOURY est représenté par M. FONDEUR

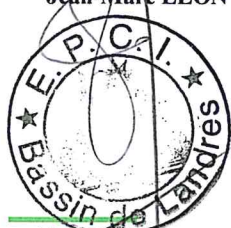
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le : 22/07/2016 et publication du : 22/07/2016

Etaient absents (excusés) :

Commune de **PIENNES** : M. MAZZOCCO
Commune de **TRIEUX** : MM. MASCELLI, MIRJOLET
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : Mme GAYCHET

Secrétaire de séance : Mme COUJOUR

Le Président
Jean-Marc LEON



Etablissement
Public de
Coopération
Intercommunale
Tél : 03 82 21 73 11
Fax : 03 82 21 88 34
e.p.c.i.@epci-bl.eu
1, rue du C^{al} Fabien
B.P. 70039
54490 Piennes

Le Président
Jean-Marc LEON



Acte n° D2016-07-07
Convention financière EPCI / FRANCAS
pour le CAJT 2016

Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20160720-2016-050-DE
Date de télétransmission : 22/07/2016
Date de réception préfecture : 22/07/2016

Considérant que la nouvelle région Alsace Champagne Ardennes Lorraine n'a pas encore statué sur sa participation aux CAJT du département de Meurthe-et-Moselle,

Considérant que le Département de Meurthe-et-Moselle et l'EPCI du Bassin de Landres se sont engagés à signer un avenant n° 2 à la convention CAJT avec les FRANCAS pour l'année 2016,

Considérant que la signature de l'avenant n° 2 n'interviendra qu'en fin d'année 2016,

Considérant que la Fédération des FRANCAS travaille sur le terrain depuis le 1^{er} janvier 2016, sans que les partenaires ne puissent administrativement verser leur participation,

Considérant que le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle établit une convention entre lui-même et la Fédération des FRANCAS pour verser sa quote-part,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De rédiger une convention financière avec la Fédération FRANCAS de Meurthe-et-Moselle, permettant à l'EPCI de verser sa quote-part, soit 26.000 € pour le CAJT 2016.
- D'autoriser le Président à signer et exécuter ladite convention.

Extrait certifié conforme,
Le Président
Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20160720-2016-050-DE
Date de télétransmission : 22/07/2016
Date de réception préfecture : 22/07/2016